

Il semble opportun de pratiquer une piqûre de rappel en matière de gestion des déchets car on voit encore trop « d'indésirables » dans les poubelles collectives de nos copropriétés.

C'est assez simple cependant de faire le tri : il suffit juste d'une petite dose de bonne volonté. Voilà quelques conseils pour bien s'y prendre :

Vous disposez de deux types de poubelles, une verte et une grise.

Dans la verte, vous devez jeter, en vrac



- briques
 - Les journaux et les cartons pliés ou écrasés, les tétra-
 - Les emballages métalliques, les aérosols vides
 - Les bouteilles et flacons en plastique qui ont des bouchons
- Et c'est tout !

Dans la poubelle grise, vous devez jeter ... eh bien ! presque tout le reste



- Les déchets ménagers
- Les sacs et films plastique (dont ceux des déchets de la poubelle verte)
- Les pots de yaourt et barquettes plastique de tout genre
- Le petit polystyrène ou les petites cagettes
- Les couches de bébé
- Le textile
- Le papier d'emballage de votre boucher
- Ampoules à filament

Quant au verre, vous devez le jeter impérativement dans les colonnes à verre disposées ça et là le long de la voirie (pensez à retirer les bouchons et les couvercles !). Pas de vitres, qui contiennent des métaux.

Concernant maintenant **les encombrants**, c'est-à-dire tout ce qui ne relève pas de la poubelle ou qui est trop volumineux, il vous appartient de les transporter vous-même à la déchetterie. Nous avons la chance qu'elle se situe dans notre quartier. Là, on vous aidera à jeter dans la bonne benne. Et tout ce qui ne rentre pas dans votre voiture, vous pouvez le déposer sur les emplacements réservés aux encombrants, où les services de la Métro les enlèveront chaque 1^{er} jeudi du mois.

Attention !



- Déposer les encombrants uniquement la veille du ramassage. Il est désagréable pour le voisinage d'avoir une décharge sauvage permanente sous ses fenêtres. L'endroit peut attirer les nuisibles et vite devenir insalubre.
- Ne pas déposer de produits toxiques ou chimiques (ex : pots de peinture, batteries de voiture) ou à recyclage spécial (ex : pneus de voiture, ampoules basse consommation). La Métro ne les enlève pas. A vous de les emmener à la déchetterie.

Si nous ne voulons pas laisser à nos enfants et petits enfants le même héritage que celui que nos parents nous ont légué, il est temps d'adopter les bons gestes. Ces gestes simples, additionnés les uns aux autres, peuvent avoir de grands effets sur notre environnement.

Pour en savoir plus :

Consignes de tri :

<http://www.lametro.fr/423-les-consignes-de-tri.htm>

Où jeter quoi :

http://www.lametro.fr/TPL_CODE/TPL_DECHETLISTE/120-ou-jeter-vos-dechets-.htm

Déchèterie de Meylan, adresse et horaires :

http://www.lametro.fr/TPL_CODE/TPL_DECHETTERIE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/13/107-dechetterie-grenoble-agglomeration.htm

 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

SUPER TRI

LA POUBELLE VERTE, C'EST EN VRAC SANS SAC

Emballages métalliques Papiers journaux cartons et briques Bouteilles et flacons en plastique



  

 Sac d'ordures ménagères

 Verre

 Déchets organiques

 Sac ou film plastique

 Pot de yaourt

 Barquette polystyrène

Renseignements 0 800 500 027 n° gratuit
Tous mes conseils sur **lametro.fr**

 ECO EMBALLAGES